



Projets et initiatives stratégiques

Centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage du SECO



INDEMNITÉ EN CAS DE RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

Vacances et jours fériés : paiement rétroactif en cours

Les entreprises qui ont décompté l'indemnité en cas de RHT au moyen de la procédure sommaire entre mars 2020 et décembre 2021 auprès de leur caisse de chômage (CCh) peuvent déposer jusqu'à fin octobre 2022 une requête de paiement rétroactif, cette dernière correspondant aux vacances et aux jours fériés pour les employés payés au mois. Le SECO soutient le traitement exigeant de ces requêtes par un e-service, un outil d'examen de la plausibilité et une ligne d'information.

L'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 17 novembre 2021 et la décision du Conseil fédéral du 11 mars 2022 qui s'y rapporte ont des implications importantes: si le droit au paiement rétroactif de l'indemnité pour vacances et jours fériés (IVJF) a l'air compliqué, sa mise en œuvre l'est aussi. Le SECO TC a fourni aux entreprises un service en ligne permettant de saisir efficacement et dans les délais les informations nécessaires au versement de l'IVJF. Il a, en outre, mis au point un outil d'examen de la plausibilité pour aider les CCh à vérifier les requêtes. Ces deux dispositifs sont opérationnels depuis la mi-juillet 2022.

Lettre et site internet

Le SECO TC a informé plus de 160 000 entreprises ayants droit au sujet de la procédure relative au paiement rétroactif de l'IVJF et leur a transmis de manière échelonnée à partir de début juillet 2022 un courrier contenant les données d'accès individuelles à l'e-service. La page internet « Paiement rétroactif », qui contient les indications détaillées et une section FAQ sur le dépôt d'une requête, est disponible sous « Indemnité en cas de RHT », sur travail.swiss, depuis fin juin. Une ligne téléphonique d'information sur le paiement rétroactif de l'IVJF est disponible ainsi qu'un formulaire de contact depuis la page internet. Une vidéo et un module d'apprentissage illustrent clairement les principaux préparatifs – comme l'enregistrement sur Job-Room nécessaire pour accéder et saisir les données dans l'e-service.

Répartition des indications

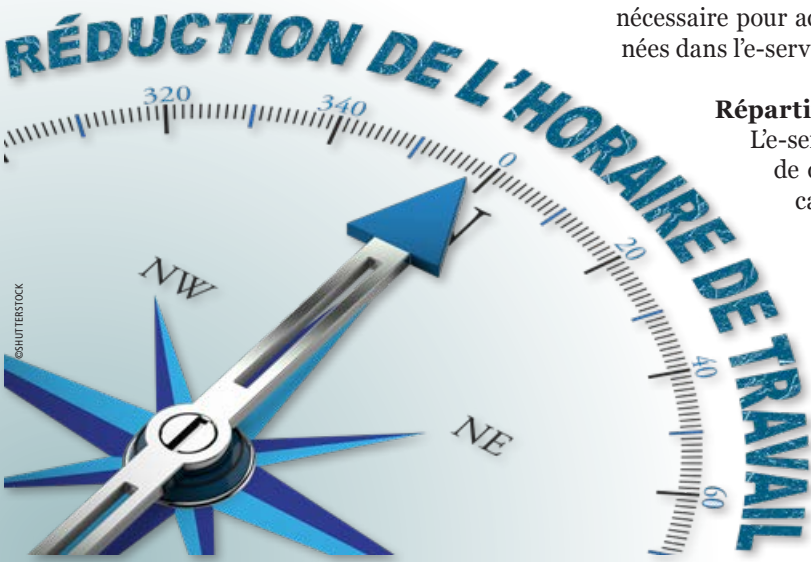
Le-service repose sur la méthode de décompte de l'indemnité en cas de RHT adaptée depuis 2022 en fonction de l'arrêt du TF. Cette méthode répartit les indications selon la rémunération mensuelle ou à l'heure des employés. Pour les premiers, l'entreprise doit ajouter les droits

ÉDITORIAL

Chères lectrices,
chers lecteurs,

L'assurance-chômage (AC) ne peut fournir des prestations fiables et de qualité que grâce à la collaboration étroite et engagée du TC au SECO avec les organes d'exécution et les cantons; trois articles de cette infolettre le démontrent bien. Il va sans dire que, dans le cas des paiements rétroactifs en cours pour les indemnités en cas de RHT, le soutien mis à disposition par TC doit aller de pair avec le traitement par les caisses de chômage. De plus, quatre cantons ont grandement contribué au développement et à l'introduction de nouveaux indicateurs pour le pilotage des mesures relatives au marché du travail. Enfin, dans le cadre du nouveau *sounding board* sur le service public de l'emploi, des rôles contraignants pour tous les membres permettront de renforcer l'échange entre TC et les cantons dans ce domaine. Informez-vous sur ces sujets et sur d'autres thèmes d'actualité dans les pages suivantes !

Oliver Schärli
Chef Marché du travail et assurance-chômage



aux vacances et aux jours fériés, qui constituent la base du calcul du supplément. Pour les employés payés à l'heure, ce supplément est déjà inclus, car il est versé mensuellement. Un formulaire distinct de décompte pour les personnes à bas revenu, qui touchent l'indemnité en cas de RHT à hauteur de 100%, est déjà disponible depuis l'entrée en vigueur de ce droit en décembre 2020.

Toutes les spécificités et l'évolution des bases légales – en particulier concernant les droits à l'indemnité en cas de RHT liés à la pandémie – doivent être prises en compte lors du versement rétroactif de l'IVJF. Ces dernières n'étant pas toujours faciles à comprendre et à appliquer pour les entreprises, le service en ligne leur permet de saisir tout d'abord les indications pour l'ensemble des périodes de décompte et de ne les transmettre conjointement qu'à la fin. Cela facilite la correction des erreurs découvertes en cours de processus avant l'envoi de la demande.

Examiner la plausibilité

L'outil d'examen de la plausibilité compare les requêtes déposées aux indications figurant dans le décompte initial de l'indemnité en cas de RHT pour déterminer si les éléments coïncident. Il vérifie si les indications relatives aux IVJF sont plausibles ou si la structure du personnel et des salaires diverge de la branche. Il contrôle s'il y a un risque de surindemnisation, si des demandes

Le SECO TC apporte un soutien au traitement de l'IVJF à plusieurs niveaux.

de restitution sont en cours et s'il existe des indices d'intention frauduleuse. Les résultats sont compilés dans un rapport d'examen et enregistrés directement dans le système de gestion des documents (GED), avec les décomptes et les documents remis. L'outil décharge ainsi

les CCh de tâches administratives et de recherches chronophages, ce qui leur permet de se concentrer sur les éléments potentiellement problématiques.

Le soutien de tous les intervenants, des utilisateurs au sein des CCh aux spécialistes qui ont développé et testé les solutions informatiques et mis au point le site internet, la ligne d'information et le module d'apprentissage sur internet ont permis de mener à bien ce projet ambitieux en à peine un semestre. Notre engagement ne s'achève toutefois pas là. Nous fournissons quotidiennement des renseignements aux entreprises, soutenons les CCh dans les questions d'utilisation et poursuivons le développement des solutions informatiques en fonction des expériences rassemblées afin que le paiement rétroactif des IVJF puisse se dérouler le plus rapidement possible.

Elisabeth Bosshart

Chef du projet Paiement rétroactif des IVJF

NOUVEAUX INDICATEURS DE PILOTAGE MMT

Gestion MMT : la boîte à outils s'étoffe

Les mesure du marché du travail (MMT) sont un outil important pour la réinsertion. Leurs coûts annuels se montent à plus de 600 millions de francs. Il est donc important de disposer d'outils de gestion adaptés afin d'ajuster en permanence la mise en œuvre et l'utilisation des MMT. SECO-TC a donc mis à disposition des nouveaux indicateurs sur la rapidité d'octroi des MMT et leurs effets sur la réinsertion.

À la suite de l'introduction de l'actuel système d'information PLASTA en juin 2009, les premiers indicateurs de pilotage MMT dans LAMDA-MicroStrategy ont été développés dans une optique de gestion des données financières et des aspects liés à la logistique.

Au fil des années, et en fonction des besoins annoncés à différents échelons (autorités cantonales, groupe TC responsable des MMT nationales, interventions du monde politique, de la recherche et des évaluateurs des politiques du marché du travail), SECO-TC a décidé de mettre à disposition de nouveaux indicateurs de pilotage MMT, afin d'obtenir des informations chiffrées quant à la vitesse d'activation des demandeurs d'emploi ou à la durée de la recherche d'emploi, du chômage et de la perception d'indemnités journalières depuis le début de la mesure et jusqu'à la désinscription de l'ORP.

Mise en production réussie

Le projet « Nouveaux indicateurs de pilotage MMT », lancé au printemps 2021 et officiellement terminé en août 2022, a permis la mise en production de tous les indicateurs prio-

ritaires. Ce succès a pu être atteint grâce à la collaboration étroite avec la direction du projet, les cantons de Bâle-Ville, Schwyz, Valais et Zurich et les entreprises Saracus et MicroStrategy.

Dans quels délais les demandeurs d'emploi vont-ils suivre une MMT après leur inscription à l'ORP ? Quelle est la part de participants MMT qui sont des demandeurs d'emploi ou chômeurs de longue durée avant le début de la MMT et au moment de leur désinscription de l'ORP ? Combien de

participants ayant suivi une MMT prédéfinie sont arrivés en fin de droits ? Les nouveaux indicateurs de pilotage MMT mis à disposition dans LAMDA-MicroStrategy permettent de répondre à ces questions, ainsi qu'à bien d'autres besoins de la part des futurs utilisateurs.

Garantir une grande flexibilité

Afin de garantir une grande flexibilité dans l'utilisation de ces nouveaux instruments, un considérable travail de fond a été fourni :

un total de 140 métriques, 200 attributs et flags, huit rapports standard et quatre portfolios ont été mis à disposition dans le DataMart 05 MMT de LAMDA.

Une documentation complète ainsi que des présentations en ligne et des formations sur place sont prévues pour cet automne. Vu l'étendue du sujet MMT, d'autres indicateurs pourront être développés de manière ad hoc ou dans le cadre d'un projet en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Mario Ceppi und Aurélien Abrassart
Collaborateurs scientifiques –
Groupe pilotage /TCMI

Des indicateurs supplémentaires en tant qu'instruments MMT.



© SHUTTERSTOCK

Tests intensifs pour les genres d'indemnités

Dans l'ensemble, les travaux inhérents au projet SIPACfuture se déroulent comme prévu. Le partenaire de réalisation externe NOVO a mis à disposition une nouvelle sous-version qui permet désormais de tester de manière intensive les différents genres d'indemnités de l'assurance-chômage (AC).

En août 2022, NOVO a mis à disposition la sous-version 9.0 de SIPAC 2.0, dans les délais impartis. Celle-ci comprend l'optimisation des fonctions déjà existantes ainsi que le développement du système dans son ensemble. Les tests qui ont été effectués dans ce cadre se sont révélés en grande partie positifs. L'évaluation finale de la qualité de la sous-version 9.0 est prévue pour la fin du mois de septembre 2022 au plus tard.

Lancer les cas-tests

L'équipe de test de SIPACfuture compte une trentaine de représentants des organes d'exécution et du TC au SECO. Dans la rubrique « Du point de vue de... », cinq membres de l'équipe relatent leurs expériences sur cette phase de tests.

Les cas de test relatifs aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries et d'insolvabilité (RHT/INT/ICI) sont à nouveau opérationnels après le récent changement de version SAP, et sont lancés chaque nuit de ma-

nière automatisée pendant huit heures. Le développement du test automatisé relatif aux indemnités de chômage (IC) a déjà commencé. Outre le lancement de cas-tests, l'automatisation des tests comprend également la création automatique de données.

Prochaines étapes

Dans le domaine de l'intégration de SIPAC 2.0 dans le portail de l'AC (travail, swiss, y c. la liaison à GIA), les délais de planification sont fixés avec ceux du projet eAC, afin de pouvoir atteindre, com-

munément et de manière coordonnée, les objectifs fixés. Dans la planification générale, il est toujours prévu d'introduire SIPAC 2.0 de manière échelonnée, en deux étapes : dans un premier temps, la gestion des partenaires, celle de l'organisation, la RHT et l'INT seront introduits de préférence d'ici à Pâques 2023 (probablement d'avril à août 2023 — décision en automne 2022). Dans un second temps, il s'agira de mettre en production les autres fonctionnalités telles qu'IC, ICI et International fin 2023, début 2024. Les organes d'exécution continueront à être informés de l'état des travaux, afin qu'ils puissent anticiper l'introduction de SIPAC 2.0, puis la réaliser dans les délais avec le soutien du projet digiFIT.

Rainer Volz et Roman Barnert
Direction du projet SIPACfuture



Une trentaine de collaborateurs des organes d'exécution et du TC au SECO testent SIPAC 2.0.

SIPACfuture – LE POINT DE VUE DE... CINQ MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TEST

« La phase de test : des tâches variées »

Les responsables du projet SIPACfuture ont besoin de pouvoir compter sur des collaborateurs compétents et engagés provenant des organes d'exécution et du TC au SECO, pour réaliser certaines tâches clés, telles que les tests techniques effectués sur SIPAC 2.0. Ci-dessous, Daniela Di Nolfi (Was wira Lucerne), Damian Rosero (CCh Berne) ainsi que Lalit Gurung, Reto Hug et Christian Kreienbühl (collaborateurs du TC au SECO) de l'équipe de test SIPACfuture font part de leurs expériences lors du test de SIPAC 2.0 (Subrelease 9.0) :

« Nous avons été positivement surpris par la rapidité avec laquelle nous avons été intégrés dans le projet et avons pu nous impliquer dans le cadre de la collaboration avec des collègues issus des domaines les plus divers. La phase de test est une tâche très variée et nous apprenons à connaître SIPAC 2.0 de bout en bout. Il est particulièrement motivant de constater que les défauts identifiés lors des tests sont corrigés en quelques jours et que les progrès du travail et du déve-

loppement sont ainsi immédiatement visibles. Nous avons été particulièrement impressionnés par la fonctionnalité et la maturité de SIPAC 2.0 dans les domaines des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et des finances.

Nous avons constaté qu'il n'était pas toujours facile de savoir qui était responsable de quoi, étant donné la complexité de la matière et l'ampleur du projet. De plus, certains travaux demandent de la patience, alors que l'on souhaiterait

avancer plus rapidement, d'autant plus que le temps et les ressources pour les tests restent limités.

Pour nous, les expériences les plus importantes sont la manière dont l'initiative personnelle, la flexibilité et la pensée en réseau sont cultivées dans l'équipe. C'est passionnant de travailler en groupe avec des personnes qui parlent différentes langues et qui proviennent de domaines différents. Nous avons pu constater à quel point un échange d'informations de qualité au niveau des sous-projets s'avère décisif. Grâce à leurs expériences, les collaborateurs des CCh nous fournissent non seulement de précieuses indications au sujet des processus, mais aussi des cas de test issus de la pratique. Nous sommes sur la bonne voie, bien que nous ayons encore de nombreux tests à effectuer. Le domaine des indemnités de chômage, tout particulièrement, nous donnera du fil à retordre. »

« Faire partie de cette organisation apprenante ! »

Des changements dans l'organisation et un éventail élargi de thèmes liés aux processus ont conduit à la réorientation du Sounding Board du service public de l'emploi (Sounding Board SPE, auparavant User Change Board). De nouveaux rôles contraignants pour tous les membres doivent encourager davantage les échanges entre les cantons et le SECO-TC, notamment dans les domaines du portefeuille de projets, de la gestion des versions et du changement, et de la gestion de l'innovation. Après un démarrage réussi début 2022, le Sounding Board SPE entend être une organisation apprenante en optimisation et développement constant grâce à une culture du feedback ouverte. Melanie Schlatter, cheffe des Services ORP du canton de Berne, s'exprime ici en tant que membre du comité.



« Le Sounding Board SPE tel que je le comprends est un comité multifonctionnel dans le cadre duquel nous – les organes d'exécution des cantons et le SECO – nous rencontrons sur un pied d'égalité. Il me permet, d'une part, de discuter avec des collègues de l'exécution de la LACI de toute la Suisse et d'élargir ainsi constamment mon horizon professionnel et personnel. D'autre part, pour moi, le Sounding Board SPE, du point de vue de l'organisation globale, est surtout utile pour aboutir à une définition commune des tâches, mettre en lumière des processus et les simplifier ou les harmoniser, créer une conscience élevée de la qualité, développer un langage commun, et représenter les intérêts du canton de Berne. Dans ce contexte, l'élaboration de solutions ciblées, conviviales, pragmatiques et viables pour les organes d'exécution

dans les cantons constitue à la fois une chance et un défi pour nous tous. Nous devons respecter les conditions et les besoins parfois très divers des différents cantons, en tenir compte dans la me-

« Je souhaite des discussions passionnantes et autocritiques sur nos objectifs, idées et processus »

sure du possible et ne jamais perdre de vue notre objectif principal commun : la réinsertion rapide et durable de nos clients dans le marché du travail.

Lors des deux réunions organisées jusqu'à présent cette année, j'ai trouvé les échanges très ouverts, constructifs et partenariaux. Pour les futures réu-

nions du Sounding Board SPE, je souhaite que les discussions sur nos objectifs, nos idées et nos processus restent passionnantes et autocritiques, avec toujours en point de mire la volonté de proposer à nos clients une palette de prestations attrayantes et efficaces dans le domaine de l'assurance-chômage.

Je suis convaincue qu'avec le Sounding Board SPE, nous disposons d'un instrument qui nous soutient dans notre évolution vers une organisation apprenante. Je suis très heureuse de faire partie de cette organisation ! »

Melanie Schlatter
Cheffe Services ORP
Office de l'assurance-chômage
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne

OBLIGATION D'ANNONCE

L'AI accède à la priorité de l'information

Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport « Accès de l'assurance-invalidité à l'information prioritaire dans le cadre de l'obligation d'annoncer les postes vacants ». Il a chargé le SECO au DEFR de mettre en œuvre les extensions qui y sont proposées avec l'OFAS au DFI, les organes d'exécution cantonaux de l'AI et le service public de l'emploi. À l'avenir, la priorité de l'information, instrument dont l'efficacité a été prouvée, pourra donc être utilisée par les conseillers AI et les personnes au bénéfice d'une rente AI pour rechercher un emploi. Ainsi, l'échange interinstitutionnel entre le service public de l'emploi et l'AI s'étend et s'intensifie, conformément aux exigences de la motion Bruderer Wyss (19.3239).

SÉMINAIRE DE PRÉVISIONS

Les prévisions semestrielles : utiles pour les cantons

Le 8 septembre 2022, le SECO a accueilli les autorités cantonales et les caisses de chômage au 8^e séminaire de prévisions. L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires d'indemnités journalières dans les cantons est établie tous les six mois par l'institut BSS, sur mandat du SECO. Ils soutiennent les cantons lors de la planification du travail et du budget. BSS prévoit une évolution parallèle du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires d'indemnités journalières jusqu'à l'été 2023. Leur nombre n'augmentera ni ne diminuera fortement au cours de cette période. BSS prévoit également de faibles différences entre les cantons. Le séminaire de cette année a suscité un vif intérêt. Presque tous les cantons y ont participé.



SERVICE ET CONTACT

La newsletter est également disponible sur le site internet travail.swiss ainsi que sur le TCNet.

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Marché du travail et assurance-chômage
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne

Téléphone : +41 58 462 56 56
Courriel : tc-geko@seco.admin.ch

www.seco.admin.ch
www.travail.swiss

